

Élections test: le crash

Les élections professionnelles pour le renouvellement des représentants dans les instances du personnel (Conseil Social d'Administration, CAP, CCP), sont programmées par voie électronique du 1er au 8 décembre 2022.

Avant cette échéance d'importance, et après de nombreuses réunions techniques préparatoires, une phase d'élection test a été programmée pour expertiser la fiabilité du dispositif mis en place par la société Voxaly, choisie par le ministère.

Déjà interrompues une première fois, en raison d'une mise à jour intempestive des serveurs chez ce prestataire, elles ont été reprogrammées cette semaine.

FO Finances avait exprimé ses réserves sur la précipitation de cette reprogrammation, qui plus est en pleine période de congés scolaires pour certains départements sélectionnés.

Bis repetita !

Les opérations de vote ont pu se dérouler à peu près normalement, malgré une procédure très complexe, longue et intrusive, qui a fait renoncer certains agents. Ce constat renforce toutes nos inquiétudes sur le taux de participation en décembre prochain, Il faut qu'une simplification drastique soit opérée d'ici décembre sur plusieurs aspects.

La procédure de descellement des urnes électroniques allait transformer cette élection test en un crash test dans les grandes largeurs.

Pour des raisons techniques, les serveurs n'ont pas été opérationnels et les résultats se sont retrouvés impossibles à communiquer aux participants.

Face à ce fiasco, les membres du bureau de vote ont décidé l'arrêt de l'opération de dépouillement et vraisemblablement de nouvelles élections test devront être organisées dans les semaines qui viennent.

Déjà voilà 4 ans, **FO Finances** a alerté sur les risques techniques encourus par le vote électronique mais également sur le taux de participation. La baisse de 10 points enregistrée n'avait pas modifié l'orientation prise par nos ministères pour ces scrutins.

Face aux risques techniques avérés, et même s'il reste huit mois pour améliorer le dispositif, c'est à une élection sous haute tension à laquelle nous risquons d'assister, avec une crainte renforcée sur la faisabilité du vote voire la crédibilité des résultats.

Une solution alternative existerait : le retour du vote à l'urne.

N'est-ce pas la prudente option choisie cette année par la Cour des Comptes et la CNIL ?

Paris, le 15 Avril 2022